

## SHELL LANCE SON PREMIER HUB DE MOBILITE ELECTRIQUE EN PLEIN CENTRE DE PARIS

Paris, le 5 mai 2021

<u>Shell</u>, acteur historique de l'énergie, annonce la mise en service, ce jour, d'un hub de mobilité pour accompagner les opérateurs de flottes de véhicules professionnels dans leur transition vers la mobilité électrique.

Premier hub de mobilité électrique Shell mis en place en Europe, ce site, installé dans <u>le parking Lobau</u>, sous l'Hôtel de Ville de Paris, est accessible aux véhicules professionnels (taxis, VTC, véhicules partagés, ...).

«L'ouverture de ce premier hub de recharge répond à notre engagement pour la mobilité électrique en France et permettra d'accompagner la transition énergétique du secteur du transport. C'est aussi une opportunité de faire revenir la marque Shell au cœur de Paris, pour aider les opérateurs de flottes de véhicules à réduire leur empreinte carbone et aider la Ville à respecter ses propres engagements de réduction d'émissions de CO2. » Vincent Baril, Président de Shell France

Installé aux niveaux -1 et -2 du parking Lobau (géré par SAGS), le premier hub dispose de 8 chargeurs d'une capacité de 22 Kw et 50 Kw. Les professionnels pourront y accéder en utilisant la carte Shell Recharge.

Au-delà du service de recharge de véhicules, Shell proposera une série de services associés pour faciliter la vie des professionnels: options pour pré-réserver des points de charge, accès à des services de rafraîchissements, entretien automobile à tarif préférentiel, ...

Ce premier hub de mobilité électrique sera suivi d'un second au centre commercial Aéroville près de l'aéroport Charles de Gaulle qui devrait être opérationnel fin 2021.

Ces projets s'inscrivent par ailleurs dans la stratégie globale de Shell d'accélérer sa contribution à la transformation énergétique, avec pour objectif de faire passer son réseau mondial à environ **500 000 points** de charge de véhicules électriques d'ici **2025**.

Shell contribue également à accompagner la métropole de Paris à devenir neutre en carbone d'ici 2050, en élaborant, en collaboration avec 45 acteurs publics, privés et de la société civile, une série de scénarios possibles pour atteindre cet objectif.





## A propos de Shell

Shell travaille à la construction d'une filière « électricité », depuis sa production, à son achat et à sa vente, en passant par l'approvisionnement direct des clients dans le cadre de sa stratégie qui consiste à fournir une énergie plus propre en fonction de l'évolution du système énergétique mondial. Notre entité « Renouvelables » se développe dans deux axes majeurs : les carburants alternatifs tels que l'hydrogène et les biocarburants et la production d'électricité renouvelable qui comprend l'énergie solaire et éolienne.
Pour plus d'informations : <a href="https://www.shell.com/">https://www.shell.com/</a>

La Société des Pétroles Shell (« Shell France »), filiale de Royal Dutch Shell, commercialise et distribue des produits et services énergétiques : carburants et biocarburants automobiles et pour l'aviation, lubrifiants pour particuliers et professionnels, bitume, carte mobilité. Elle dispose d'environ 90 stations-services sur autoroutes et voies express sur lesquelles Shell propose des offres multi carburants : diesel, essence, bornes de recharge électrique et depuis fin 2020 du LNG à destination des poids lourds. Shell France dispose également d'une usine de fabrication de lubrifiants à Nanterre. Par le biais de sa filiale NewMotion, Shell France installe des bornes de recharge pour les particuliers et les professionnels mais aussi sur l'espace public par le biais de ses partenaires.



## Déclaration de limitation de responsabilité

Les entreprises dans lesquelles Royal Dutch Shell plc détient directement ou indirectement une participation constituent des entités juridiques distinctes. Dans ce communiqué de presse, les termes « Shell », « le groupe Shell » et « Royal Dutch Shell » sont parfois utilisés pour des raisons pratiques pour désigner Royal Dutch Shell plc et ses filiales en général. De même, les termes « nous » « notre » et « nos » sont également utilisés pour faire référence aux filiales en général ou aux personnes qui travaillent pour ces filiales. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. Les termes « filiales », « filiales de Shell » et « sociétés Shell » sont utilisés dans ce communiqué de presse pour désigner les sociétés sur lesquelles Royal Dutch Shell plc exerce un contrôle direct ou indirect. Les entités et arrangements sans personnalité morale sur lesquels Shell a un contrôle conjoint sont généralement désignés par « joint-ventures » et « coexploitations » respectivement. Les entités sur lesquelles Shell a une influence notable sans toutefois les contrôler seule ou conjointement sont désignées par « associés ». L'expression « intérêt de Shell » est utilisée pour des raisons pratiques pour indiquer la participation directe et/ou indirecte de Shell dans une entité ou un arrangement sans personnalité morale, après exclusion des intérêts de tiers

Le présent communiqué de presse contient des affirmations prospectives (dans le sens attribué par la loi de 1995 en vigueur aux États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act ») concernant la situation financière, les résultats des opérations et activités de Royal Dutch Shell. Toutes les informations autres que les rappels de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme des informations prospectives. Ces dernières sont basées sur les attentes et hypothèses actuelles de la direction de Royal Dutch Shell et comportent des risques connus ou non ainsi que des incertitudes qui pourraient différer sensiblement avec les résultats, performances ou événements réels, c'est-àdire finalement réalisés, et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces informations. Ces informations prospectives comprennent notamment celles relatives à l'exposition potentielle de Royal Dutch Shell aux risques du marché et des informations exprimant les attentes, croyances, estimations, prévisions, projections et autres hypothèses de la direction. Ces données prospectives sont identifiables par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « vouloir », « ambition », « anticiper », « croire », « pourrait », « estimer », « espérer », « buts », « avoir l'intention », « peut », « objectifs », « perspectives », « plan », « probablement », « projet », « risques », « programme », « chercher », « devrait », « cible », « fera » et autres termes ou expressions similaires. Il y a un certain nombre de facteurs susceptibles d'affecter les opérations à venir de Royal Dutch Shell et qui pourraient faire que ces résultats diffèrent matériellement de ceux qui figurent dans le présent communiqué de presse, y compris mais sans s'y limiter : (a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises; (d) résultats de forage et de production; (e) estimation des réserves; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions; (I) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) changement de termes d'échange. Rien ne garantit que les versements de dividendes à l'avenir ne seront égaux ou supérieurs aux dividendes précédemment versés. Toutes les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont visées expressément et de façon intégrale par les avertissements contenus ou mentionnés dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces données prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le document 20-F Royal Dutch Shell pour l'exercice achevé au 31 décembre 2019 (disponible à l'adresse www.shell.com/investor et www.sec.gov). Ces facteurs de risques s'appliquent expressément à toutes les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse et doivent être pris en compte par le lecteur. Toutes ces informations prospectives ne sont valables au'à la date de ce communiqué de presse, le 2 mars 2021. La Royal Dutch Shell plc et ses filiales ne sont aucunement tenues de mettre publiquement à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en fonction des nouvelles informations, événements futurs ou autres faits dont elles auraient connaissance. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de facon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse.

Il est possible que nous ayons utilisé certains termes, tels que « ressources », dans le présent communiqué de presse que les recommandations de la SEC (Commission des opérations de bourse des États-Unis) nous interdisent strictement d'inclure dans les enregistrements que nous déposons auprès de la SEC. Les investisseurs américains sont priés de tenir compte des seules informations contenues dans notre formulaire 20-F, Fichier n°1-32575, disponible sur le site <a href="www.sec.gov">www.sec.gov</a>.